



L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE MOUVEMENT DES IDÉES
25^{ème} colloque ADDES, 22 octobre 2013

***LA CONSTRUCTION SOCIALE DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
EN COREE DU SUD***

Hyungsik Eum
Université de Liège

Eric Bidet
Université du Mans

avec le soutien de la

**FONDATION
CREDIT COOPERATIF**
FONDATION D'ENTREPRISE



La construction sociale de l'économie sociale en Corée du Sud

Hyungsik, EUM (Doctorant, Centre d'Économie Sociale, Université de Liège)¹

Eric, BIDEF (Maître de conférences, Université du Mans)²

1. Introduction

L'économie sociale est un concept utilisé par différents acteurs à un moment donné, dans un contexte donné, pour représenter une certaine réalité sociale et aussi pour exprimer certaines valeurs. Même en France, où ce concept s'est construit sur une longue période et a permis d'aboutir à un certain niveau de sens commun, on voit bien qu'il demeure encore fragile et que sa compréhension demeure à la fois ambiguë et discutable comme est venu le rappeler récemment le rapport Frémeaux sur la méconnaissance de l'économie sociale par les économistes. Dans une société comme la société coréenne où ce concept est longtemps resté pratiquement inconnu et spontanément associé à une idéologie politique combattue (Bidet, 2003 et 2008) et n'a été importé que très récemment, il est difficile de dire précisément et de manière incontestable ce que l'économie sociale veut dire et à quelles pratiques et réalités ce concept correspond, parce qu'il est encore très controversé et peu délimité au plan juridique. C'est pourquoi il est d'autant plus pertinent et essentiel d'essayer de comprendre le processus de construction de ce concept plutôt que de chercher à en donner une définition hâtive et contestable qui risquerait d'être inadaptée au contexte.

Même si des organisations équivalentes à celles de l'économie sociale existent en Corée depuis relativement longtemps, ce n'est véritablement que depuis 1997 qu'on a commencé à évoquer et que sont apparus dans le discours public, quoique de manière d'abord très sporadique, des concepts et des phénomènes pouvant être interprétés comme représentatifs d'une forme d'économie sociale en même temps qu'on a commencé à utiliser des expressions spécifiques, similaires à celle d'économie sociale, pour désigner certaines pratiques.

Afin de décrire le phénomène, nous avons choisi d'utiliser les outils élaborés dans le cadre de la sociologie de la traduction de Callon et Latour (Akrich, Callon et Latour, 2006) d'une part, de la

¹ Hyungsik EUM a conduit cette recherche dans le cadre du projet "If not for Profit, for What and How?" du programme Pôles d'attraction interuniversitaires de la Politique scientifique fédérale de Belgique (BELSPO)

² Eric BIDEF a bénéficié d'un soutien financier de la *Korea Foundation* pour réaliser des études de terrain qui ont aidé à la réalisation de ce travail.

sociologie pragmatique de Chateauraynaud (Chateauraynaud, 2003) d'autre part. Ces analyses mettent en avant la notion d'actant pour désigner les acteurs individuels, les acteurs collectifs ou organisations, les institutions, les dispositifs, les politiques, les objets, etc. qui influencent et permettent de comprendre un phénomène. Dans ce travail, les principaux actants considérés sont des personnes individuelles/collectives et des dispositifs qui apparaissent comme producteurs de concepts, de politiques ou de pratiques sans qu'on fasse de distinction entre une interprétation/un discours scientifique et une interprétation/un discours profane par rapport à une réalité. Par conséquent, toutes les interprétations dans un corpus composé de documents très divers, y compris les travaux scientifiques, sont traitées sans privilégier systématiquement certaines interprétations plutôt que d'autres. Ce corpus est composé d'articles et études scientifiques, de dossiers produits par des acteurs et d'articles de journaux parus depuis la fin des années 1990³. Basé sur l'analyse de ce corpus, notre étude s'attache à montrer comment et pourquoi, depuis 1997, différents concepts ont été utilisés comme des équivalents plus ou moins fidèles du concept d'économie sociale.

2. Les racines de l'économie sociale

Il est possible de faire remonter l'histoire du mouvement coopératif et associatif coréen à la période de colonisation par le Japon (1910-1945), voire même à la fin de la période dite de *Joseon* (1392-1910). Mais les principales caractéristiques de ce mouvement et surtout l'histoire des organisations modernes comparables à celles auxquelles renvoie le concept d'économie sociale⁴ émergent véritablement au début des années 1960.

Même si, après l'indépendance du pays en 1945, ont continué à exister dans l'industrie primaire des organisations héritées des coopératives contrôlées par l'autorité coloniale, c'est au début des années 1960, juste après le coup d'état militaire et la formation du régime dictatorial militaire que ces coopératives ont été réorganisées avec des législations les plaçant sous le contrôle de l'État. Ces types de coopératives, y compris les coopératives de crédit communautaire initiées et développées par le régime dictatorial, étaient considérées comme des organisations quasi-gouvernementales et leur démocratisation n'a pu être possible qu'après la démocratisation politique du pays en 1987.

Il est possible, pourtant, de trouver au sein du mouvement des *credit unions* des initiatives organisées au sein de la société civile et hors de toute tutelle publique. Le mouvement des *credit unions* a été initié en Corée en 1960 par une sœur et un prêtre catholiques inspirés du

³ Pour la liste des données documentaires, voir l'appendice

⁴ Bien qu'il y ait des formes de caisses mutuelles développées dans des métiers spécifiques du secteur public pour offrir aux employés des services variés, on ne les évoquera pratiquement pas ici car il est difficile de les considérer comme des entités associatives constituées sur une base volontaire.

mouvement d'Antigonish au Canada. Il s'agissait tout à la fois d'apporter une réponse à des besoins à une population menée par l'usure à cause de l'absence de système de crédit populaire et de promouvoir une culture d'entraide, d'autonomie et de coopération au sein de la population. L'institutionnalisation des *credit unions* en tant qu'instance financière a entraîné une certaine banalisation et donné lieu à des pratiques de gestion frauduleuses qui ont abouti à une large réorganisation du mouvement au début des années 2000. Néanmoins, certaines *credit unions* ont conservé un caractère démocratique et communautaire et jouent un rôle de couveuses pour d'autres initiatives de l'économie sociale.

Les coopératives quasi-gouvernementales des années 1960 ont poursuivi leur développement pour la plupart et ont été identifiées à la fin des années 1990, comme un modèle coopératif, incarné par le puissant mouvement des coopératives agricoles (*nonghyeop*), constitué de coopératives de taille moyenne mises en place et contrôlées par les pouvoirs publics et bénéficiant de moyens financiers importants, en contraste avec des coopératives de petite taille, peu formalisées et s'appuyant sur un réseau très dense de coopératives primaires issues de la base et un sociétariat de membres réguliers (Bidet, 2000). Cette opposition s'est confirmée dans la décennie qui a suivi pour marquer une fracture entre des coopératives traditionnelles (de type top-down) encastrées dans une culture bureaucratique inspirée par le contrôle ou la supervision du gouvernement et des coopératives nouvelles (de type bottom-up) développées à partir des mouvements sociaux qui se sont pérennisées après la démocratisation en gardant leur identité coopérative (H.S. Eum, 2008 ; Bidet, 2008).

Parmi ces nouvelles coopératives, les coopératives de consommateurs et les coopératives de travailleurs, qui ont été légalement institutionnalisées récemment, sont les plus directement concernées par la dynamique autour du concept d'économie sociale.

Le mouvement des coopératives de consommateurs, tel qu'il existe aujourd'hui, a vu le jour au milieu des années 1980. À la différence de coopératives de consommation plus traditionnelles⁵, ces « nouvelles » coopératives de consommateurs ont mis l'accent sur des valeurs comme l'environnement, la solidarité avec des agriculteurs, la communauté locale et le développement communautaire, le droit des consommateurs, la santé etc. à travers le développement des produits de l'agriculture biologique. L'un des foyers les plus importants est celui qui apparaît à Wonju (ville située à environ 200 km à l'est de Séoul) au milieu des années 1960 pour générer un ensemble d'initiatives associatives et coopératives dont, dans les années 1980, le mouvement des

⁵ Les coopératives de consommation traditionnelles sont apparues à la fin des années 1970 par des militants entraînés dans un mouvement régional de coopérative pour permettre à des consommateurs dans des zones rurales ou montagnardes d'acheter des biens de bonne qualité à un prix abordable. Elles sont à l'origine de l'actuelle Fédération des coopératives de consommateurs à laquelle les nouvelles coopératives de consommateurs se sont jointes plus tard, mais elles ont disparu au début des années 1990 à cause du développement des grandes surfaces.

coopératives biologiques *Hansalim* (plus de 300 000 membres aujourd'hui à l'échelle nationale) et, au début des années 2000, la coopérative médicale de Wonju.

Pendant les années 1990, sans statut légal ni leadership suffisant, ces coopératives de consommateurs se sont divisés en quatre réseaux nationaux à cause de problèmes autour du système logistique. Beaucoup d'entre elles ont peiné à assurer leur pérennité du fait du peu d'intérêt pour les produits biologiques de la part de la population. Cette situation a considérablement changé à partir de la fin des années 1990 d'une part avec l'introduction de la loi sur la coopérative de consommateurs (1999), d'autre part en raison de l'intérêt croissant pour les produits naturels et biologiques avec la mode du *well being* portée par les structures commerciales classiques mais dont ont profité les coopératives qui étaient précurseurs dans ce domaine. Le nombre de membres a augmenté très rapidement de 100 000 personnes en 2000 à 630 000 en 2010. Actuellement, six réseaux nationaux, y compris ceux des coopératives médicales et universitaires, sont réunis dans une confédération nationale définie par un amendement apporté en 2010 à la loi de 1999.

L'émergence du mouvement des coopératives de travailleurs à la fin des années 1980 est le résultat de la convergence de deux courants différents. D'un côté, le développement du mouvement ouvrier qui a suivi la démocratisation politique de 1987 a suscité la création des premières coopératives de travailleurs, soit par la récupération d'entreprises en difficulté par leurs salariés, soit par l'intervention des militants syndicaux dans des secteurs industriels et des zones géographiques où les conditions de travail étaient fragiles et précaires comme dans la construction ou l'industrie textile. D'un autre côté, le mouvement des habitants (ou des résidents) de quartiers défavorisés a été une couveuse importante pour la mise en place de coopératives ou de collectifs de travail à partir du début des années 1990 à travers un double rôle dans les quartiers concernés : en tant que fournisseurs de services sociaux et culturels qui n'étaient offerts ni par le secteur public ni par des fournisseurs privés, et en tant qu'organisateur des luttes contre des projets de réaménagement urbain portés par les grands groupes capitalistes et conduisant à chasser les habitants pauvres de leur quartier.

Fortement inspirées par l'expérience de Mondragon présentée en Corée au début des années 1990, les premières coopératives de travailleurs dans des quartiers défavorisés ont été conçues par les dirigeants du mouvement des habitants à la fois pour créer des emplois et apporter des revenus stables aux habitants et en tant que modèle idéal où les travailleurs pouvaient apprendre la gestion démocratique et la vie communautaire. Les activités principales étaient la construction pour les hommes et l'industrie textile pour les femmes et les expériences les plus significatives, celles de *Nare Construction* (bâtiment), *Wolgok Women Workers Coop*, *String and Needle* ou *Hanbaek* (textile). Même si, en raison d'un manque de compétences gestionnaires, de capitaux et de techniques, les premières coopératives de travailleurs ont fait rapidement faillite, ce modèle a suscité un intérêt croissant, particulièrement de la part de l'autorité publique qui y a vu un outil approprié pour les politiques de lutte contre la pauvreté. Après une première coopération entre

dirigeants du mouvement social et autorité publique qui était inédite à cette période-là, un projet-pilote, « le programme expérimental de *Self-sufficiency* » a été mis en œuvre pour aider les pauvres à assurer leurs revenus en créant des formes d'entreprises inspirées par le modèle de la coopérative de travailleurs. Le dispositif a donné lieu à la mise en place d'agences (« Centres de Soutien au *Self-sufficiency* ») financées par l'autorité publique mais mandatées aux militants du mouvement des habitants à partir de 1996. Forcée dans une forme de collaboration inédite entre le mouvement social et l'autorité publique, cette expérience est devenue un archétype du modèle d'entreprise sociale. Pourtant, la reconnaissance juridique de la coopérative de travailleurs n'a finalement abouti qu'en 2011 avec l'adoption d'une loi générale sur la coopérative incluant un volet spécifique relatif aux coopératives de travailleurs.

[Tableau 1] Les différentes formes légales de coopératives en Corée

(Année de référence en 2010)	Nombre de coopératives	Nombre de membres	Année d'introduction de la loi
Coopératives agricoles	4 408	2 170 027	1961
Coopératives de pêche	92	158 000	1962
Coopératives des agriculteurs des cigarettes	19	5 550	1963
Coopératives forestières	142	489 000	1960
Coopératives des PME	988	71 359	1962
Coopératives de crédit communautaire	1 463	16 720 000	1982
<i>Credit Union</i>	960	5 790 000	1972
Coopératives de consommateurs	288	630 000	1999
Coopératives de travailleurs	-	-	2011

(Source : Ministry of Strategy and Finance, 2012)

L'évolution du mouvement associatif apporte également des éléments essentiels pour comprendre la genèse du concept d'économie sociale en Corée. Sous le régime dictatorial (1961-1987), la plupart des mouvements associatifs ont consacré leurs efforts à la lutte politique contre l'autorité dictatoriale délaissant les préoccupations d'ordre socio-économique. Comme nous l'avons déjà écrit (Bidet, 2000 ; 2002), cette situation a produit un mouvement associatif composé pour l'essentiel d'associations marginalisées -voire ostracisées- et d'associations instrumentalisées -voire contrôlées- par les pouvoirs publics. La démocratisation politique obtenue en 1987 grâce à des luttes menées pendant plusieurs décennies a orienté l'action du mouvement associatif dans de

nouvelles directions relevant davantage de préoccupations socio-économiques. À partir de la fin des années 1980, des associations se réclamant comme des acteurs de la société civile se sont multipliées dans de nombreux domaines, notamment la politique sociale, l'environnement, le féminisme, la justice sociale et économique, les droits de l'homme etc. Durant le long processus de consolidation de la démocratie et de décentralisation politique, on a vu apparaître de nombreuses branches locales d'associations nationales et organisations locales qui ont créé des sphères publiques au niveau local.

Ces nouvelles associations, considérées comme un prolongement du mouvement de démocratisation sous le nom de « mouvements de citoyens », sont restées politiquement militantes contre l'autorité publique car celle-ci est demeurée hostile à ce type de mouvements pendant une dizaine d'années encore après la démocratisation de 1987. De ce fait, leurs activités sont longtemps restées des activités de portée symbolique ou contestataire (*advocacy*) visant à mobiliser ou à sensibiliser la population autour des sujets concernés. Et leurs ressources financières ont surtout été composées de cotisations des membres et de donations plutôt que de subventions publiques ou de ressources marchandes. Cette situation a drastiquement changé avec la crise économique de 1997-1998 et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement réformiste qui gouvernera pendant dix ans (1998-2007).

3. Analyse socio-chronologique de la construction du concept d'économie sociale

La démarche menée nous a amenés à découper l'observation de manière chronologique et à distinguer trois périodes successives depuis 1997, marquées chacune par l'apparition de nouveaux actants, par des relations différents entre les actants et enfin, par l'émergence de nouveaux concepts qui enrichissent la réflexion et la construction de l'économie sociale. Pour plus de clarté, nous avons essayé de faire apparaître chaque nouvel actant en gras dans ce texte.

1997-2004 – Self-sufficiency et emplois sociaux (social jobs)

La crise économique à la fin de 1997 a imposé à la société coréenne une conjoncture spécifique. D'abord, elle a entraîné une augmentation drastique du chômage et dégradé les conditions d'existence d'une part importante de la population, particulièrement les classes marginales et les travailleurs précaires. Cette situation a été mal vécue dans un pays habitué au développement économique sans rupture depuis plusieurs décennies. Ensuite, le programme de restructuration imposé par le FMI a contraint le gouvernement réformiste tout juste élu à mettre en place des politiques publiques d'inspiration néolibérale renforçant la position du capital au détriment de la position des travailleurs en opposition aux attentes de la population pour une démocratisation de l'économie. En contrepartie, le gouvernement a été amené à élargir et renforcer dans l'urgence le système de sécurité sociale pour absorber les effets négatifs causés par la crise économique et les licenciements massifs. Dans ce cadre-là, deux dispositifs publics importants apparaissent décisifs pour notre réflexion : **le programme de travail public** (1997-2003) et **la loi sur le minimum**

garanti (équivalent au RMI/RSA en France) en 2000.

Alors qu'au début, le programme de travail public a été exécuté par des agences publiques pour offrir des emplois temporaires et très peu qualifiés à des chômeurs, **des associations engagées dans la lutte contre le chômage**⁶ ont demandé à pouvoir utiliser le programme pour créer des emplois plus stables et plus qualifiés dans le secteur associatif en dénonçant l'inefficacité en termes d'insertion des programmes menés par les autorités publiques. À partir de 1998, ces associations - notamment **les organisations dans le domaine de self-sufficiency** - ont réussi à obtenir une partie du budget du programme de travail public pour créer des activités répondant aux besoins de communautés locales de façon plus productive. S'est installé, comme on le diagnostiquait à la fin des années 1990 (Bidet, 2000), un partenariat public/associations qui était alors inédit dans le contexte coréen.

Afin de se différencier des programmes toujours contrôlés par des agences publiques, les associations ont mis en avant la notion d'« **emploi social** » qui a rapidement renvoyé à deux visions différentes : d'une part à des emplois créés dans des organisations du tiers-secteur, notamment à travers le programme de Self-sufficiency (D.S. Hwang, 2000 ; D.M. Noh, 2000, 2001), d'autre part à des emplois créés dans n'importe quel type de structures engagées dans une activité à finalité ou utilité sociale. À partir de 2003, une fois la situation économique stabilisée, **le Ministre de travail** a changé le titre du programme de travail public en « **Programme pour l'emploi social** » désormais exécuté par des agences publiques et par des associations proposant des activités ayant une utilité sociale. Depuis 2008, le programme pour l'emploi social est intégré dans le programme de promotion de l'entreprise sociale. Pour la part confiée à des associations, l'objectif était d'aboutir à la transformation en activité durable, de type entreprise sociale, après trois ans de financement public.

Si le concept de l'emploi social est lié au programme de travail public, la loi sur le minimum garanti a fourni un encadrement institutionnel au **programme expérimental de self-sufficiency**. Soucieux d'éviter les critiques de la part des conservateurs vis-à-vis d'une loi qui offrirait un revenu garanti à des personnes pourtant capables de travailler, le principe de self-sufficiency a été inséré dans la loi pour imposer une obligation de travail aux bénéficiaires capables de travailler (comme dans le volet insertion du RMI mais avec une exigence d'application plus stricte). Pour

⁶ Au moment de la crise économique en 1997, de nombreuses associations, principalement au niveau local, se sont organisées pour aider les chômeurs et les pauvres qui se sont brutalement retrouvés en grande difficulté. Grâce à un fonds constitué de donations, qui a servi par la suite à constituer la Fondation Travailler Ensemble (*Work Together Foundation*), ces associations ont pu développer différentes activités à la fin des années 1990. Depuis 2000, la plupart entre elles sont engagées dans les programmes de self-sufficiency et d'emploi social. Nous les considérons comme représentant un courant favorable au point de vue du mouvement social dans les débats suivants.

appliquer la loi, le nombre de Centres de Soutien au *Self-sufficiency* est rapidement passé de 20 en 1999 à 230 en 2004. Tout en ayant toujours comme objectif de créer des entreprises sociales sous forme de coopératives de travailleurs, les centres ont dû recevoir des bénéficiaires de la loi qui n'avaient ni la capacité, ni la volonté de travailler. Cela étant, de nombreux acteurs associatifs ont pu être intégrés au programme de self-sufficiency et obtenir un statut stable en tant que Centres de Soutien au *Self-sufficiency*. En revanche, l'institutionnalisation du programme de self-sufficiency a fait peser des contraintes de plus en plus strictes en termes de standardisation de management et de résultats.

Pendant cette période, même si le concept même d'économie sociale n'a pas été explicitement utilisé, des pratiques d'économie sociale se sont multipliées grâce aux moyens importants mis en œuvre dans le cadre de politiques publiques d'aide à l'emploi et à des activités à finalité sociale.

[Tableau 2] Programme de self-sufficiency et programme pour l'emploi social

Programme de self-sufficiency	Nombre d'emplois dans les entreprises de self-sufficiency (2011)	5 231
	Nombre de salariés aidés dans le programme de self-sufficiency hors entreprises de Self-sufficiency (2011)	28 113
Programme pour l'emploi social*	Nombre de salariés aidés (2007)	7 546

(Source : H.S. Eum 2008, Données internes de la Fondation nationale de self-sufficiency, 2013)

Cette période est également marquée par l'engagement de certains **acteurs de terrain** et de **chercheurs dans des instituts publics** qui, pour justifier et développer le programme de self-sufficiency et d'emploi social, ont mobilisé des expériences étrangères, notamment européennes et partiellement japonaises. Ces acteurs et chercheurs qui ont joué un rôle de **producteurs de concepts** ont raccroché les programmes de self-sufficiency et d'emploi social au concept d'économie sociale au sens européen et à celui d'entreprise sociale qui était en train de se former en Europe, notamment sous l'influence du réseau EMES qui publie en 2001 *Emergence of Social Enterprise*, ouvrage rapidement traduit en coréen. A cette époque, les producteurs de concepts dans ce domaine étaient encore très limités. D'une part, il y avait des jeunes chercheurs qui travaillaient principalement dans des instituts publics de recherche et qui, à ce titre, ont participé directement à l'élaboration et au développement des programmes. D'autre part, il y avait des militants de terrain qui étaient très liés soit au **mouvement des habitants dans les quartiers défavorisés**, soit au **mouvement local de citoyens**, soit au **mouvement des coopératives de travailleurs**. Ces chercheurs et militants ont formé des réseaux formels et informels où les logiques des politiques publiques, les informations sur des expériences étrangères et les expériences de terrain se sont mêlés. Ces producteurs de concepts ont gagné une nouvelle légitimité en étant respectés à la fois par les acteurs de terrain et par les fonctionnaires concernés.

De ce processus, il est résulté une compréhension et une interprétation des concepts utilisés relativement homogènes. Jusque dans la première moitié des années 2000, **self-sufficiency** et **emploi social** sont les mots du mouvement social et l'émergence de l'économie sociale et de l'entreprise sociale en Corée est à ce titre ancrée dans le mouvement social et la société civile avant d'être pérennisée par des politiques publiques de lutte contre le chômage (Korea Center for City and Environment Research, 2000 ; J.W. Kim, 2008 ; Bidet, 2008 ; Bidet et Eum, 2011). Dans le contexte coréen, self-sufficiency et emploi social renvoient alors plus ou moins aux mêmes valeurs qu'économie sociale et entreprise sociale dans le contexte coréen.

2005-2008 – Développement du concept d'entreprise sociale

Lorsque les concepts de self-sufficiency et d'emploi social ont en partie perdu leur sens originel avec des pratiques de plus en plus institutionnalisées jusqu'à être qualifiées de quasi travail public soumis à une logique administrative, l'expression **entreprise sociale** a surgi pour désigner un état idéal vers lequel tendre et qui existe déjà « ailleurs » sous une forme réelle.

Au fur et à mesure que les personnes engagées dans le programme de self-sufficiency perdaient leur ambition de créer des entreprises sous forme de coopératives de travailleurs avec les bénéficiaires du programme de revenu minimum d'une part en raison de l'incompétence des bénéficiaires eux-mêmes, d'autre part à cause de la bureaucratisation du programme, certains producteurs des concepts qui étaient plutôt des militants cette fois-ci, ont organisé, à partir de 2003, un réseau pour promouvoir le concept d'entreprise sociale et ont installé le **Centre de soutien à l'entreprise sociale**.

Si l'image du programme de self-sufficiency institutionnalisé était d'inciter des personnes défavorisées à entrer dans le marché compétitif après un coup de pouce, le concept d'entreprise sociale insistait d'abord sur le bien commun produit par ces entreprises. En même temps, ce courant a encouragé des personnes dans le programme de self-sufficiency à s'engager dans la création d'entreprise en tant qu'entrepreneur social plutôt qu'à gérer le programme en tant qu'assistant social, attitude répandue après l'institutionnalisation du dispositif. Il est intéressant de noter que des articles scientifiques sur l'entreprise sociale en Corée rédigés par des chercheurs hors des producteurs des concepts existants sont apparus à partir de 2006 (K.H. Kim et J.H. Ban, 2006), de même que le mot « entreprise sociale » est régulièrement apparu dans les médias à partir de 2006.

Par ailleurs, au sein du mouvement social, des sessions consacrées à l'économie sociale ont été organisées par le **Forum Social Coréen**⁷ à partir de 2006 également. Ces phénomènes montrent l'extension de la réflexion sur l'économie sociale en Corée dans les champs académique,

⁷ Le Forum Social Coréen est une conférence nationale organisée depuis 2002 en s'inspirant du Forum Social Mondial. Pendant le forum, diverses organisations des mouvements sociaux se réunissent pour débattre des enjeux politiques, sociaux et économiques.

médiatique et politique. Cependant, l'utilisation du terme même d'« économie sociale » est encore restée essentiellement limitée à des travaux de recherche (S.J. Hahn, 2001 ; D.M. No, 2001 ; D.S. Hwang, 2004 ; Work Together Foundation, 2004).

Entre 2005 et 2008, le concept d'entreprise sociale qui avait été lancé par les acteurs de terrain s'est diffusé très rapidement grâce notamment à deux politiques publiques favorables. Tout d'abord, le processus d'introduction de « **la loi de promotion d'entreprise sociale** » a suscité beaucoup d'intérêt pour ce concept. Ce processus a été impulsé par un député qui a voulu initier la loi sur l'entreprise sociale et par le Ministre de Travail qui cherchait une manière de sortir de l'impasse le programme d'emploi social considéré comme non durable et non productif. Ces deux forces ont commencé à converger à partir de 2005 et la loi a été introduite à la fin de 2006. Les acteurs de terrain qui étaient initialement opposés à une législation prématurée, sont intervenus activement dans le processus de mise en œuvre de la loi, mais ils ont constaté que la collaboration entre le gouvernement n'a pas été suffisante. Pour harmoniser les interventions de la part des acteurs de terrain, 13 organisations se sont rassemblées en 2006 dans une plateforme commune appelée « **Solidarité pour le développement de l'entreprise sociale** »⁸.

Le deuxième élément important est la **politique publique pour le développement des services sociaux** qui a été mise en place pendant la deuxième moitié du mandat de Président NOH Moohyun (2003-2007) pour essayer de compenser le sous-développement de ces services par rapport au niveau de l'économie en général. A travers cette politique, l'entreprise sociale a été identifiée comme un modèle de fournisseurs de services sociaux moins coûteux que l'État ou l'agence publique et qui méritait à ce titre d'être partiellement financé et aidé par des fonds publics. Le gouvernement a lancé plusieurs dispositifs pour financer des services sociaux et a notamment introduit en 2008, sur le modèle déjà installé au Japon une dizaine d'années auparavant, une **assurance nationale pour les soins de long-terme** dont l'un des effets a été d'apporter un financement à la fourniture de services aux personnes âgées dépendantes par des entreprises sociales. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur en 2008 n'a pas modifié l'orientation des politiques publiques en lien avec l'entreprise sociale mais a, au contraire, dans une logique de promotion de l'entrepreneuriat, renforcé leur portée pour atteindre l'objectif de créer 1000 **entreprises sociales certifiées** par la loi en cinq ans.

Pendant cette période, au-delà des acteurs déjà présents dans le domaine du self-sufficiency et de la lutte contre le chômage, de nouveaux acteurs sont apparus dans le paysage concernant l'entreprise sociale. Un cas exemplaire est celui des **coopératives médicales**. Les coopératives médicales, qui font partie du mouvement des coopératives de consommateurs, ont attiré beaucoup d'attention en tant que modèle d'entreprise sociale fournissant des services sociaux

⁸ Cette plateforme s'est transformée tout au long de l'évolution et de la réflexion sur les concepts liés à l'économie sociale. Elle représente une position collective de la part des organisations de terrain.

professionnels, ayant une taille assez importante et appliquant une gouvernance démocratique et participative en tant que coopérative. Le mouvement des coopératives médicales a aussi joué un rôle intermédiaire entre les acteurs qui se sont rassemblés autour du concept d'entreprise sociale et le mouvement des coopératives de consommateurs qui commençait tout juste à s'intéresser au concept d'entreprise sociale et à celui d'économie sociale.

Un autre cas significatif est celui d'organisations telles que les **initiatives citoyennes** ou les **ateliers pour personnes handicapées**, qui n'étaient liées ni au programme de self-sufficiency, ni au mouvement de la lutte contre le chômage, mais qui se sont reconnues dans le courant qui a introduit le concept d'entreprise sociale au-delà d'organisations offrant des emplois à des chômeurs et qui ont ensuite été reconnues comme modèle d'entreprise sociale certifiée par les pouvoirs publics.

Il faut noter par ailleurs le rôle particulier de **la Fondation Travailler Ensemble**. La Fondation, qui avait été fondée grâce à des donations récoltées pendant la crise économique, a apporté un soutien financier à des activités associatives pour la lutte contre le chômage jusqu'en 2004. A partir de 2004, elle a réduit ce rôle de financeur pour devenir une organisation opérationnelle officiellement agréée par le Ministère du Travail pour gérer le programme d'emploi social⁹. Pour se démarquer du courant de l'entreprise sociale s'appuyant sur le mouvement de self-sufficiency, la fondation a fait la promotion du concept américain d'entreprise sociale qui souligne le rôle des donations émanant d'**entreprises privées**, de l'**entrepreneur social** et de l'**innovation sociale**. Dans le management du programme d'emploi social, la fondation a directement géré quelques programmes parmi lesquels des projets pilote en partenariat avec des entreprises privées. Ces projets se sont développés vers un des modèles d'entreprise sociale reconnus dans la loi de 2006. Par ailleurs, constatant la rigidité du système de promotion de l'entreprise sociale géré par le Ministre de Travail, la Fondation Travailler Ensemble a mis l'accent sur le concept d'innovation sociale. Avec le développement de cette approche américaine, **les concepts de jeunes entrepreneurs sociaux et de social venture** sont apparus en lien avec le concept d'entreprise sociale. C'est une approche qui a été particulièrement bien accueillie dans des **départements de management d'universités**, par certains **groupes liés à la jeunesse** et par des **entreprises privées engagées dans des entreprises sociales et dans la mise en valeur de pratiques de RSE**. La loi de promotion d'entreprise sociale de 2006 et les dispositifs qui ont suivi la loi ont façonné un système très étatique qui encadre l'agrément, les subsides considérables et les agences de conseil (Bidet et Eum, 2011). Les entreprises sociales certifiées par la loi ont continué à se développer au rythme de 150 chaque année environ. Après l'épuisement des initiatives existantes au sein des programmes de self-sufficiency et de l'emploi social, le gouvernement a même poussé des grandes entreprises privées à créer directement **des entreprises sociales en forme de spin-**

⁹ Ce rôle a été transféré à l'Agence coréenne de promotion de l'entreprise sociale, une organisation parapublique sous la compétence du Ministre de Travail depuis 2011.

off^{no} pour atteindre l'objectif de 1 000 entreprises sociales certifiées.

[Tableau 3] Le nombre d'entreprises sociales certifiées

Année	Candidatures	Certifications	Taux de certification	En activité
2007	166	55	33%	45
2008	285	166	58%	148
2009	199	77	39%	76
2010	408	216	53%	209
2011	255	155	61%	154
2012	218	91	48%	91
Total	1531	760	50%	723

(Source: Données internes de l'Agence coréenne de promotion d'entreprise sociale, 2012)

Le dispositif national de promotion de l'entreprise sociale contrôlé par le Ministère du Travail a essaimé de deux façons : d'une part en inspirant des politiques locales, d'autre part en suscitant des dispositifs comparables dans d'autres ministères. A partir de 2011, le rôle **des autorités régionales et locales** dans le développement de l'entreprise sociale est devenu crucial. Après l'élection régionale et locale en 2010 à l'issue de laquelle de nombreux jeunes réformistes ont été élus, plusieurs régions ont introduit des dispositifs d' « **entreprise sociale de type régional** » qui ont été conçus de façon similaire à la loi nationale pour promouvoir des entreprises sociales au niveau régional. Les entreprises sociales de type régional peuvent être financées et aidées par les municipalités dans une phase préalable de préparation à un agrément national¹¹.

Par ailleurs, des initiatives similaires à l'entreprise sociale certifiée ont été encouragées dans des programmes mis en place dans différents ministères. D'une part à travers des activités prises en charge par des entreprises sociales pré-certifiées dans des domaines de compétence de ces ministères (par exemple, l'activité de garderie après l'école encadrée par le Ministre de l'Education). D'autre part à travers des dispositifs propres mis en place par certains ministères comme le dispositif de promotion de « **l'entreprise villageoise** » du Ministère de la Sécurité et de l'Administration publique pour promouvoir le bien commun de la communauté locale sur la formule du modèle anglais de « *community business* ». Depuis 2011, grâce à la volonté des pouvoirs publics locaux et nationaux, toutes sortes d'initiatives inspirées du modèle de l'entreprise

¹⁰ La loi de promotion d'entreprise sociale permet ce type d'entreprise sociale qui est créée et détenue par des entreprises privées. Comme dans une filiale, les entreprises privées mettent à disposition du personnel et des techniciens pour gérer les entreprises sociales et ont avec elles des liens économiques variés.

¹¹ À la fin de 2012, il y avait 1 263 entreprises sociales de type régional.

sociale sont devenues de plus en plus visibles et ont cherché à se faire reconnaître par l'un ou l'autre de ces programmes. Cette multiplication et complexification des dispositifs touchant les entreprises sociales ont introduit plusieurs changements et amené l'apparition progressive du concept d'économie sociale.

[Tableau 4] Entreprises sociales au sens large dans les dispositifs de différents ministères

	Ministres en charge	Nombre d'entreprises
Entreprise villageoise (2011)	Ministère de la sécurité et de l'administration publique	470
Entreprise de communauté rurale (2011)	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales	443
Entreprise sociale pré-certifiée dans différents ministères (2012)	Administration du patrimoine culturel, Ministère de l'éducation, Ministère de l'environnement, etc.	167

(Source : K.C. Lee et K.S. Kim, 2011 ; Données internes du Ministère du Travail et Emploi, 2013)

Depuis 2008 – Emergence et montée du concept d'économie sociale

En même temps que se développaient le nombre d'entreprises sociales et le nombre de dispositifs pour les aider, ont commencé à émerger des critiques à l'égard du système de promotion de l'entreprise sociale et de sa capacité à assurer la pérennité des entreprises soutenues. Une des principales actions menées consiste à financer les salaires des personnes défavorisées pendant trois ans. Au bout de trois ans, si les entreprises sociales bénéficiaires de ce soutien ne sont pas en mesure d'autofinancer ces salaires, elles se trouvent devant l'obligation de licencier les travailleurs aidés ou se déclarer en faillite. Ce type de problème a commencé à apparaître en 2010 lorsque les premières entreprises sociales certifiées ont commencé à perdre le subventionnement obtenu en 2007. Différents rapports sur l'état des entreprises sociales ont rendu compte de ces difficultés (S.H. Kwak, 2010 ; Ministre du Travail et Agence coréenne de promotion de l'entreprise sociale, 2012). Dans ce sens-là, constatant que le dispositif de subventionnement direct aux entreprises sociales avait échoué, s'est développée une réflexion sur les conditions de création d'un environnement – ou écosystème - favorable pour désigner tout à la fois les outils de financement, les dispositifs favorables dans le marché public et toutes sortes d'organisations de la société civile qui pourraient soutenir des entreprises sociales. C'est sur cette base que se développe depuis 2011 l'argument qu'il faut promouvoir l'économie sociale en tant qu'écosystème favorable pour le développement des entreprises sociales, un argument développé à la fois par les producteurs du concept et par les acteurs de terrain.

Alors qu'une telle réflexion était quasiment inexistante au début des années 2000 (Bidet, 2000),

des chercheurs coréens très liés aux acteurs du terrain se sont penchés sur l'application du concept d'économie sociale européen en Corée et sur la définition de l'économie sociale dans le contexte coréen (W.B. Jang, 2005 et 2007 ; D.M. No, 2007 ; H.S. Eum, 2008 ; M.H. Shin, 2009). Dans **les instituts nationaux de recherche**, on a enregistré la multiplication de recherches plus rigoureuses sur l'économie sociale, sur les perspectives de créations d'emplois dans le tiers secteur en Corée (H.W. Kim et al., 2008), sur la promotion du tiers secteur en Corée (D.M. No et al. 2010). Dès 2008, **des acteurs du mouvement social** ont mis en avant le concept même d'économie sociale pour se démarquer d'une vision de l'entreprise sociale qu'ils considéraient trop proche des pouvoirs publics. Cela s'est traduit par une nouvelle plateforme des mouvements concernés, appelée « **Solidarité pour l'économie sociale** » qui a été l'élargissement de « Solidarité pour le développement de l'entreprise sociale ». Il est intéressant de noter que **les centres de recherche appartenant au mouvement des coopératives de consommateurs** ont participé à cette nouvelle plateforme, montrant ainsi que ce concept d'économie sociale rassemblait au-delà du domaine traditionnel du self-sufficiency et des mouvements de lutte contre le chômage.

Cette tendance a été accélérée par l'introduction de **la loi générale sur la coopérative** à la fin de 2011. La nouvelle loi coopérative a non seulement offert la possibilité de créer des coopératives dans tous les domaines, mais a également suscité l'intérêt du public pour les coopératives existantes comme les coopératives de consommateurs. Lors de l'élection présidentielle de la fin 2012 dans laquelle la démocratisation de l'économie a été un thème de débat majeur, la coopérative et l'économie sociale sont apparues non seulement comme un remède contre le chômage, mais aussi comme un modèle économique alternatif aux problèmes de l'inégalité économique, de la précarisation de travail, de l'hyper-puissance des entreprises capitalistes. Dans ce contexte, la « Solidarité pour l'économie sociale » s'est transformée en « **Solidarité pour l'économie coopérative et sociale** » en intégrant **le mouvement des coopératives de consommateurs et une partie des credit unions qui ont conservé leur identité de mouvement social**.

On constate donc que, depuis 2011 environ, **le concept d'économie sociale** a véritablement émergé dans le discours public et est devenu un concept servant à encadrer des phénomènes de plus en plus complexes. Les municipalités, qui doivent s'occuper de programmes divers au niveau régional et local, y voient un concept approprié pour encadrer toutes sortes d'initiatives similaires. **Le maire de Séoul**, élu à la fin de 2011, a lancé très activement des politiques municipales pour la promotion de l'économie sociale. En soulignant que l'économie sociale était une des priorités de la ville de Séoul, il a établi le **Centre d'Économie Sociale de Séoul** comme une organisation intermédiaire entre la ville de Séoul et le terrain et le **Fonds d'Investissement Social** pour financer des initiatives de l'économie sociale. Beaucoup d'autres municipalités ont créé ou appuyé la création de réseaux de l'économie sociale (*social economy network*) et on observe progressivement l'émergence de nouvelles formes d'institutionnalisation de l'économie sociale à travers **des décrets sur l'économie sociale** (arrondissement de Sung-Buk à Séoul, province de

Chung-Nam en 2012), **association des municipalités pour l'économie sociale** (fondée en 2013, 31 municipalités), **Forum des députés nationaux sur l'économie sociale** (fondé en 2013, 18 députés nationaux), **réseaux locaux des acteurs dans l'économie sociale** (depuis 2008, actuellement dans une trentaine de municipalités).

Au fur et à mesure que les concepts d'entreprise sociale et d'économie sociale deviennent des sujets visibles, des critiques idéologiques ont surgi aussi bien du côté des instituts de recherche en économie représentant les intérêts de grandes entreprises capitalistes que du côté des chercheurs d'inspiration marxiste. Un **nouveau groupe issu du mouvement de gauche**, inspiré de Marcel Mauss et des idéologies anarchistes coréennes, suggère par exemple de substituer le concept **d'alter-économie** à celui d'économie sociale qui, selon eux, est déjà trop pollué par des programmes étatiques et par un phénomène d'isomorphisme vers le marché et vers l'administration bureaucratique. On retrouve là des débats assez semblables à ceux qui ont opposé en France l'économie sociale à l'économie solidaire, l'économie alternative ou l'entreprise sociale.

4. Conclusion

Il semble qu'on soit parvenu à un moment où ce que le concept d'économie sociale désigne dans le contexte coréen est assez clair et concret. L'économie sociale est ainsi de plus en plus utilisée comme le concept-clé pour recouvrir des phénomènes déployés au-delà des programmes bien identifiés de certains ministères.

Ceci est résumé dans une définition citée par l'Association des municipalités pour l'économie sociale : *« L'économie sociale fait référence à des activités économiques alternatives sur base de la primauté de l'homme plutôt que le capital, et de la primauté de l'esprit de coopération et de réciprocité plutôt que l'esprit individualiste. Ces activités sont mises en œuvre par des organisations telles que les entreprises sociales, les entreprises villageoises, les coopératives ou les entreprises de self-sufficiency pour traiter les problèmes auxquels ne répond ni l'État ni le marché comme la pauvreté, l'exclusion, le chômage, les problèmes environnementaux ».*

Dans une telle définition, le concept d'économie sociale est fortement ancré dans des questions sociales, comme l'était l'économie sociale à sa naissance en Europe au XIX^e siècle. C'est une acception qui renvoie tout à la fois à des réalités apparues en Corée il y a quelques dizaines d'années et à des espoirs inspirés de sources et de logiques très variées. Il reste cependant des sujets à approfondir dont certains sont spécifiquement coréens et d'autres liés à des problématiques plus globales.

Pourtant, alors que se multiplient les entités réelles de l'économie sociale et les besoins de recherche sur ces réalités, les recherches conceptuelles se développent peu. Avant tout, parce que beaucoup de chercheurs et instituts de recherche s'intéressant à l'économie sociale sont davantage devenus des opérateurs que des producteurs de concept. Particulièrement, parmi eux, **des instituts de recherche qui appartiennent aux autorités régionales ou des centres de**

recherche contrôlés par des grandes entreprises comme Samsung et Hyundai, ont commencé à diffuser leur propre interprétation du concept d'économie sociale qui est fortement encadrée dans une vision trop économique et gestionnaire déconnectée du débat conceptuel. Leur interprétation, qui est assez largement diffusée par les médias, a tendance à devenir l'argument officiel et à servir de référence légitime aux décideurs des politiques publics. En revanche, **les chercheurs issus des mouvements de terrain, particulièrement coopératifs**, qui pourraient contribuer au débat conceptuel avec une vision plus large et ancrée dans des initiatives du terrain sont encore très peu nombreux et leur influence demeure limitée.

Bibliographie

- Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. 2006, *Sociologie de La Traduction: Textes Fondateurs*. Paris : Presses de l'Ecole des Mines.
- Bidet E., 2000, « Economie sociale et NPI : Le cas de la Corée du Sud », *Annales de l'économie publique et coopérative*, Vol. 71, No. 3, pp 375-414
- Bidet E., 2002, "Explaining the Third-Sector in South Korea", *Voluntas*, Vol. 13, No. 2, pp. 131-147
- Bidet E., 2008, « La difficile émergence de l'économie sociale en Corée du Sud », *RECMA-Revue internationale de l'économie sociale*, No. 310, pp. 65-78
- Bidet, E. et Eum, H.S., 2011, "Social enterprise in South Korea: History and diversity", *Social Enterprise Journal*, Vol. 7, No. 1, pp. 69-85
- Chateauraynaud, F., 2003, *Prospéro: Une Technologie Littéraire Pour Les Sciences Humaines*. CNRS Editions
- Eum, H.S. 2008. Social Economy and Social Enterprise : Comparison with European Experiences and their lessons. Work Together Foundation (엄형식. 2008. 한국의 사회적 경제와 사회적 기업 : 유럽 경험과의 비교와 시사점. 함께일하는사회. 서울.) (en coréen)
- Hahn, S.J. 2001. « Beyond Market and the State : Social Economy as Alternative and its Examples ». *Economy and Society* Vol. 50, pp. 28-49. (한상진. 2001. « 시장과 국가를 넘어서 : 사회적 경제의 대안과 그 사례들 ». *경제와 사회* (50):28-49.)
- Hwang, D.S. 2000. « Meaning and Perspective of Social Job Creation as Alternative for Overcoming Poverty and Unemployment ». pp. 81-107. *International Forum for Overcoming Poverty and Unemployment*, Séoul. (황덕순. 2000. « 빈곤 및 실업극복 대안으로서 사회적 일자리 창출의 의미와 전망 ». pp. 81-107. 빈곤과 실업극복을 위한 국제포럼 자료집. 서울.)
- Hwang, D.S. 2004. « Job Creation through Social Enterprise and Social Jobs ». *International Labor Brief* Vol. 2, No. 5, pp. 1-3. (황덕순. 2004a. « 사회적 기업, 사회적 일자리를 통한 고용창출 ». *국제노동브리프* 2(5):1-3.)
- Jang, W.B., Shin, M.H., Hwang, D.S. 2004. School for Social Enterprise 2004 – Courses on [Social Economy]. Work Together Foundation (장원봉, 신명호, 황덕순. 2004. « 2004년도 사회적기업학교 - [사회적경제] 강좌 자료집 ». 함께일하는사회)

- Jang, W.B. 2005. "A Study on Alternative Conceptualization of Social Economy – Centering on Cases of Europe and South Korea" . PhD Thesis, The Academy of Korean Studies (장원봉. 2005a. « 사회적 경제(Social Economy)의 대안적 개념구성에 관한 연구 : 유럽과 한국의 사례를 중심으로 ». 박사학위 논문, 서울: 한국학중앙연구원.) (en coréen)
- Jang, W.B. 2007. "Alternative Conceptualization of Social Economy" . Civil society and NGO Vol. 5, No. 2, pp. 5-34 (장원봉. 2007a. « 사회적 경제(social economy)의 대안적 개념화 : 쟁점과 과제 ». 시민사회와 NGO 5(2):5-34.) (en coréen)
- Jeon, B.Y., Kim, S.K., Ban, J.H., Shin, H.K., Oh, C.H., Lee, B.H., Lee, H.J., Lee I.J., Jang, J.I., Jang, H.G., Hwang, D.S., Heo, D.H. 2012. *Research Report on Actual Situation of Social Enterprises*. Ministry of Employment and Labor / Korea Social Enterprise Promotion Agency. (전병유, 김성기, 반정호, 신현구, 오창호, 이병희, 이해정, 이인재, 장종익, 장홍근, 황덕순, 허동한. 2012. *사회적기업 실태 조사 연구보고서*. 고용노동부/한국사회적기업진흥원.)
- Kim, H.W., Park, C.I., Hwang, D.S., Kim, Y.Y., Park, J.H. et Jeon, S.H. 2008. *Empirical Study on Employment Creation in the Third sector*. Korea Labor Institute / Korea Institute for Health and Social Affairs. (김혜원, 박찬임, 황덕순, 김영용, 박종현, 전승훈. 2008. *제3섹터 부문의 고용창출 실증연구*. 한국노동연구원/한국보건사회연구원.) (en coréen)
- Kim, J.W. 2008. *Understanding on Non-profit Self-sufficiency Organizations in Korea*. Korean Studies Information Service System (김정원. 2008. *한국의 비영리자활지원조직에 대한 이해*. 한국학술정보. 파주.)
- Kim, K.H. et Ban, J.H. 2006. « An Exploratory Study on the Concepts and Types of Social Enterprise in Korea ». *Quarterly Journal of Labor Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 31-54. (김경휘, 반정호. 2006. « 한국 상황에서의 사회적 기업의 개념과 유형에 관한 소고 ». 노동정책연구 6(4):31-54.)
- Kim, H.W., Park, C.I., Hwang, D.S., Kim, Y.Y., Park, J.H. et Jeon, S.H. 2008. *Empirical Study on Employment Creation in the Third sector*. Korea Labor Institute / Korea Institute for Health and Social Affairs. (김혜원, 박찬임, 황덕순, 김영용, 박종현, 전승훈. 2008. *제3섹터 부문의 고용창출 실증연구*. 한국노동연구원/한국보건사회연구원.)
- Kim, Taekyoon, 2008, "The Social Construction of Welfare Control: A Sociological Review on State-Voluntary Sector Links in Korea", *International Sociology*, Vol. 23, No. 6, pp. 819-844
- Korea Association of Self-sufficiency Promotion Centers, 2011, *Social economy movement in Korea*, Press of Sharing House
- Kwak, S.H. 2010. *Analysis on Performance of Social Enterprises for First 3 years since Legislation*. Ministry of Employment and Labor. (곽선화. 2010. *사회적기업 3주년 성과분석*. 고용노동부.) (en coréen)
- Lee, K.C. et Kim, K.S. 2011. « Social Enterprises and Rural Community Vitalization in Korea ». pp. 105-140. International Seminar on Social Enterprise in Rural Area, Korea Rural Economic Institute. (이규천, 김광선. 2011. « 한국의 사회적기업과 농촌지역 활성화 ». pp. 105-140. 농촌 사회적기업 국제 세미나. 한국농촌경제연구원.) (en coréen)
- McCabe Angus, et Hahn, Sangjin, 2006, "Promoting Social Enterprise in Korea and the UK:

Community Economic Development, Alternative Welfare Provision or a Means to Welfare to Work?", *Social Policy and Society*, Vol. 5, No. 3, pp 387-398

Ministry of Strategy and Finance, 2012, *Public Policy on Cooperative*, Office of Minister for Special Affairs (기획재정부. 2012. « 상생과 통합의 미래, 협동조합과 함께 ». 특임장관실.) (en coréen)

No, D.M. 2000. « Strategy for Social Job Creation through Phase-in Finance ». pp. 108-119. International Forum for Overcoming Poverty and Unemployment. Séoul. (노대명. 2000. « 단계적 재원마련을 통한 사회적 일자리 창출방안 ». pp. 108-119. 빈곤과 실업극복을 위한 국제포럼 자료집. 서울.)

No, D.M. 2001. « Social Employment Creation Policies in the West and their Implications ». *Health and Social Welfare Review* Vol. 21, No. 1, pp. 3-66. (노대명. 2001. « 서구 사회적 일자리 창출정책의 검토와 전망 ». 보건사회연구 21(1):3-66.)

No, D.M. 2007. « Social Economy in Korea : Definition and Application ». *Civil society and NGO* Vol. 5, No. 2, pp. 35-71. (노대명. 2007. « 한국 사회적경제(Social economy)의 현황과 과제 ». 시민사회와 NGO 5(2):35-71.) (en coréen)

No, D.M., Kim, S.Y., Jang, W.B. et Kim, M.K. 2010. *A Study on the Public Supports for the Third Sector in Korea*. Korea Institute for Health and Social Affairs. (노대명, 김신양, 장원봉, 김문길. 2010. 한국 제3섹터 육성방안에 대한 연구. 한국보건사회연구원.)

Shin, M.H. 2009. « Essay for Construction of Social Economy Concept in Korea ». *Tendency and Perspective* Vol. 75, pp. 11-36. (신명호. 2009. « 한국의 “사회적 경제” 개념 정립을 위한 시론 ». 동향과 전망 75:11-36.) (en coréen)